

Sylvie FREYERMUTH  
Proviseur du Lycée Jacques Callot

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves  
de 3<sup>ème</sup>  
s/c de Mesdames et Messieurs les Principaux  
de Collège

Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'anglais et d'espagnol de 3<sup>ème</sup>

**Objet : Les sections européennes au Lycée Jacques Callot**

Secrétariat Direction  
SF/SG2020-2021

Téléphone  
03.83.55.03.50

Fax :  
03.83.57.56.74

Mèl.  
ce.0540070@ac-nancy-metz.fr

12 rue Jacques Callot  
54500 VANDŒUVRE

**Attention : Dispositions particulières au verso**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la préparation à l'orientation de vos élèves, je vous transmets un ensemble de documents nécessaires pour organiser les conditions d'inscription des élèves désireux de suivre un parcours en section européenne (Anglais ou Espagnol) au Lycée Jacques Callot.

**1) Les sections européennes au Lycée Jacques Callot** (conditions d'admission)

- 2 sections européennes sont proposées aux élèves en espagnol ou anglais. Les sections européennes sont accessibles aux élèves de 3<sup>ème</sup> qui ont déjà suivi un parcours section européenne au Collège ou non.
- L'admission en section européenne est conditionnée par :
  - ➔ un avis favorable de l'équipe éducative du collège au regard des compétences linguistiques des élèves concernés et de leur motivation
  - ➔ un avis favorable des professeurs du lycée après avoir étudié la demande
- Pour les élèves désireux de faire un parcours « Section européenne » mais qui suivent la langue choisie en LV2 au collège, il est attendu que son niveau linguistique (expression orale – expression écrite – compréhension orale – compréhension écrite) soit équivalent à celui d'une LV1

**Pour l'affectation :**

La décision d'affectation est arrêtée par le Directeur Académique des services de l'Education Nationale. L'admission en section européenne est prise, comme chaque année, au cours du mois de juin. Elle ne se substitue pas aux démarches d'affectation effectuées par les familles (saisie et formulation des vœux).

**Lors de la télé-inscription :**

Les parents des élèves retenus sur liste principale en sections européennes choisiront le MEF spécifique « Seconde générale et technologique EURO ».

## 2) Organisation du recrutement en section européenne

En vue de la constitution des classes de la rentrée 2021, je vous communique le calendrier de l'organisation des recrutements des élèves désireux d'intégrer les sections européennes :

### Etape 1 : Étude des dossiers des élèves postulants : à partir du 27 mai 2021

- Présélection et validation des dossiers présentant des aptitudes certaines par les enseignantes chargées du recrutement.
- Seuls les élèves qui doivent faire leurs preuves seront convoqués à un entretien par Skype.

### Etape 2 : Oraux par « Skype » : du 3 au 9 juin 2021

- Entendre en entretien les élèves concernés. Dans ce cas, un lien de connexion sur Skype sera envoyé en même temps que la convocation sur l'adresse électronique mentionnée à l'inscription.

Les élèves qui souhaitent candidater doivent se rapprocher de leur collège et de leur(s) professeur(s) de langue afin de constituer le dossier. Celui-ci devra obligatoirement être envoyé **complet** au lycée **pour le 27 mai 2021, délai de rigueur**.

### Annexe 8b :

Les parents seront particulièrement attentifs à mentionner :

- une adresse électronique valide ;
- un numéro de téléphone portable.

Les envois de la convocation à l'oral et des résultats de l'élève s'effectueront par courriel. Le téléphone peut s'avérer utile en cas de changement de dernière minute.

Je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,  


S. FREYERMUTH